

# Les transferts interrégionaux d'établissements

## Forte progression entre 1996 et 2001

Nadine Jourdan, direction régionale de Provence - Alpes - Côte d'Azur, Insee

**E**ntre 1996 et 2001, 300 000 établissements de l'industrie et du tertiaire marchand non financier ont changé de commune. Ces transferts ont concerné 950 000 emplois salariés sur cette période. S'il s'agit avant tout de transferts de proximité, ce sont les transferts de longue distance de petits établissements qui progressent le plus. Les établissements qui changent de commune sont en moyenne plus jeunes que les autres. Leur activité est plutôt située dans le tertiaire et orientée vers les entreprises. Un transfert d'établissement sur sept correspond à un changement de région. Les transferts interrégionaux progressent fortement par rapport à 1990-1995. Le tiers d'entre eux concerne des établissements quittant l'Île-de-France.

Les déménagements ou transferts étudiés ici sont des transferts complets d'établissements entre deux communes du territoire métropolitain. Les déménagements partiels d'activité et les cas de reprises de moyens de production sont exclus (*Définitions*).

L'étude des transferts complets apporte des indications sur les préférences en matière de localisation des établissements et sur leur évolution sous l'effet des pressions foncières ou économiques ressenties sur les sites de production initialement choisis. La décision de transfert résulte en effet d'une volonté affirmée de migration pour un environnement plus propice à l'activité ou aux projets de l'établissement.

Les transferts d'établissements sont majoritairement marqués par la proximité et les logiques de desserrement urbain. Ainsi, parmi les établissements qui changent de commune, la moitié se déplacent dans un rayon de 10 km et les deux tiers restent dans la même aire urbaine, profitant ainsi du même bassin de population et d'activités.

### Des transferts plus nombreux et de plus longue distance

En moyenne chaque année entre 1996 et 2001, 50 000 établissements, soit 2 % des établissements en activité, ont changé de commune. Les transferts d'établissements progressent régulièrement depuis 1993 à un rythme soutenu : ils augmentent de 22 % sur la période 1996-2001 par rapport à 1990-1995. Ce sont les transferts de longue distance de petits établissements qui augmentent le plus vite (+ 42 % pour les transferts d'établissements sans salarié au-delà de 200 kilomètres). Le nombre d'emplois salariés concernés par les transferts n'augmente que de 6 % par rapport à la période précédente car les établissements transférés sont en moyenne plus petits. À secteur et âge de l'établissement fixés, sa taille freine la mobilité et particulièrement celle de longue distance.

### Les établissements qui changent de commune : des établissements jeunes, du tertiaire

Plus de la moitié des établissements qui changent de commune ont moins de trois ans d'existence. Les transferts, comme d'ailleurs les défaillances d'entreprises, s'opèrent surtout pendant la phase d'ajustement qui suit le démarrage de l'activité. La mobilité culmine dans la deuxième année de vie : elle concerne en moyenne 3,6 % des établissements actifs. Elle décroît ensuite régulièrement avec l'âge. À secteur et taille fixés, l'âge de l'établissement constitue un frein très net à la mobilité.

Les secteurs où la mobilité est la plus forte conjuguent haute technologie et réponse à la demande des entreprises. En tête, arrivent les prestations à forte valeur ajoutée du conseil et de l'assistance (informatique, publicité, ingénierie technique) et de l'industrie des composants. Sur la période 1996-2001, les services aux entreprises concentrent un quart des transferts d'établissements. Dans le commerce de gros (notamment de machines de bureau et matériels

INSEE  
PREMIERE

informatiques), des transports et de la construction, la mobilité est également importante. Les établissements du transport et de la construction privilégient des transferts de proximité. Ils recherchent des espaces plus fonctionnels, plus vastes ou plus proches des grands axes de communication, sans trop s'éloigner de leur localité initiale. À l'opposé, les établissements industriels qui dépendent d'une source d'approvisionnement ainsi que ceux dont l'activité est orientée vers les personnes (en particulier les hôtels-restaurants ou le

commerce de détail) sont peu mobiles par transfert. Cependant, les auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, etc.) font exception et changent souvent de région.

### Le rôle majeur de l'Île-de-France dans les échanges interrégionaux

Un déménagement intercommunal sur sept franchit une limite régionale. Bien que minoritaire, le phénomène n'est pas

négligeable, d'autant plus que ces transferts interrégionaux progressent rapidement (+ 33 %). L'Île-de-France y joue un rôle majeur : les mouvements entre l'Île-de-France et la province représentent plus de la majorité (53 %) des changements de région. Cela tient à la taille de la région capitale, mais aussi à la forte mobilité de ses établissements. Les établissements implantés en Île-de-France sont les plus mobiles, tant à l'intérieur de leur région que vers l'extérieur : en moyenne chaque année, 2,6 % d'entre eux déménagent. Ils devancent nettement ceux de Rhône-Alpes, d'Alsace et du Languedoc-Roussillon. À l'opposé, les tissus économiques ruraux d'Auvergne et Limousin, et insulaires de Corse sont les plus stables (tableau 1). Un changement de région sur trois part de l'Île-de-France. Pour la quasi-totalité des régions, l'Île-de-France est le principal pourvoyeur d'établissements transférés. Cela résulte à la fois de la prédominance des services aux entreprises dans le tissu économique francilien (près d'un établissement sur quatre) et de leur forte propension à déménager. Les départs d'Île-de-France se concentrent sur trois secteurs : les services aux entreprises (35 %), le commerce de gros (14 %) et l'éducation-santé-action sociale (13 %).

### Pertes d'établissements au Nord et à l'Est du pays, gains au Sud et à l'Ouest

Sur la période 1996-2001, 13 500 établissements quittent l'Île-de-France pour la province alors que 7 800 font le chemin inverse. Le nombre de sorties d'établissements dépassant celui des entrées, l'Île-de-France est donc déficitaire, de 5 700 établissements. Elle en perd avec toutes les régions sauf avec la Lorraine et l'Alsace. Les régions Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA), Centre et Rhône-Alpes sont les principales bénéficiaires des établissements perdus par l'Île-de-France. L'Île-de-France n'est pas la seule région à perdre des établissements au jeu des transferts. Les régions du Nord et de l'Est (Nord - Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine) sont aussi dans ce cas, et ce avec la majorité des régions. À l'opposé, à l'Ouest et au Sud, les entrées d'établissements transférés dépassent les sorties (tableau 2). En effet, l'Ouest attire à

## 1 Classement des régions selon leur mobilité (1996-2001)

Rang de la région

Région	Taux de mobilité interne <sup>1</sup>	Taux de sortie <sup>1</sup>	Taux d'entrée <sup>1</sup>	Taux de mobilité global <sup>1</sup>
Île-de-France	1	2	18	1
Rhône-Alpes	2	15	16	2
Alsace	3	11	20	3
Languedoc-Roussillon	6	8	3	4
Aquitaine	4	20	11	5
Nord - Pas-de-Calais	5	17	21	6
Provence - Alpes - Côte d'azur	7	12	6	7
Centre	11	3	2	8
Pays de la Loire	10	10	7	9
Lorraine	8	14	22	10
Picardie	16	1	1	11
Midi-Pyrénées	9	18	10	12
Haute-Normandie	12	4	5	13
Basse-Normandie	13	7	8	14
Poitou-Charentes	15	9	9	15
Bourgogne	18	6	4	16
Bretagne	14	21	13	17
Franche-Comté	17	13	19	18
Champagne-Ardenne	19	5	12	19
Auvergne	20	19	15	20
Limousin	21	16	14	21
Corse	22	22	17	22

1. Voir Définitions.

Lecture : Dans le classement des régions selon leur taux de mobilité interne, l'Île-de-France occupe la première position. Cette région enregistre le 2<sup>e</sup> taux de sortie et le 18<sup>e</sup> taux d'entrée.

Source : SIRENE, Insee

## 2 Nombre d'établissements transférés selon la zone de départ et d'arrivée (1996-2001)

Zone d'arrivée \ Zone de départ	Régions Nord et grand bassin parisien	Régions du quart Est	Régions centrales	Régions du quart Ouest	Régions du Sud	Total
	Régions Nord et grand bassin parisien	117 070	1 700	2 190	3 270	5 250
Régions du quart Est	1 470	24 630	610	260	710	27 680
Régions centrales	1 320	510	36 210	350	1 580	39 970
Régions du quart Ouest	1 820	170	280	29 130	850	32 250
Régions du Sud	2 370	370	1 270	680	63 880	68 570
<b>Total</b>	<b>124 050</b>	<b>27 380</b>	<b>40 560</b>	<b>33 690</b>	<b>72 270</b>	<b>297 950</b>

Lecture : 1 700 établissements ont été transférés des Régions Nord et grand bassin parisien vers les régions du quart Est sur la période 1996-2001 ; 117 070 établissements ont été transférés à l'intérieur de la zone Nord et grand bassin parisien.

Nord et grand bassin parisien : Île-de-France, Picardie, Centre, Haute-Normandie, Nord - Pas-de-Calais.

Régions du quart Ouest : Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.

Régions du quart Est : Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.

Régions centrales : Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.

Régions du Sud : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Corse.

Source : SIRENE, Insee

la fois les établissements du grand bassin parisien et ceux de Rhône-Alpes. Le Sud-Ouest attire l'ensemble des établissements de la moitié Nord, de l'Ouest et Rhône-Alpes. Enfin, le Sud-Est est bénéficiaire avec l'ensemble des régions et affiche donc les gains les plus élevés.

### La prise en compte du poids économique des régions

Pour comparer les bilans régionaux, il convient de tenir compte des différences de taille des régions et donc de rapporter les soldes d'établissements observés à

la taille des tissus productifs régionaux, mesurée ici par le nombre d'établissements en activité.

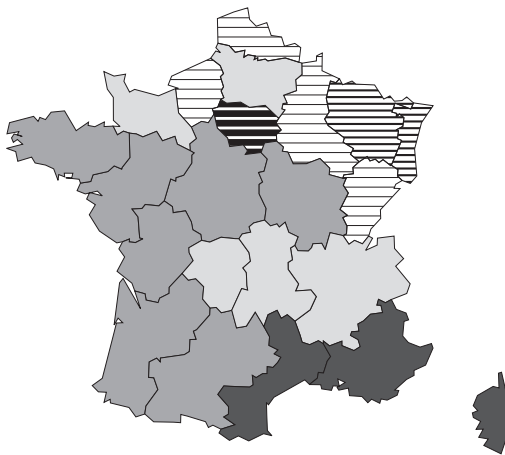
La hiérarchie des gains place alors le Languedoc-Roussillon en tête devant PACA, la Corse, et l'Aquitaine. En effet, si le nombre d'établissements gagnés par le Languedoc-Roussillon est moindre que celui gagné par PACA, la part de ce gain par rapport au tissu économique régional est plus élevée. Dans le bas du classement, l'Île-de-France conserve le déficit le plus élevé, même rapporté à son poids économique considérable. Elle précède la Lorraine et l'Alsace (*carte*).

Les soldes régionaux résultent de la combinaison de deux composantes : les entrées et les sorties, qui reflètent la capacité à attirer d'une part et à conserver d'autre part les établissements. Les gains d'établissements des régions Languedoc-Roussillon, PACA et Pays de la Loire proviennent à la fois d'entrées élevées et de sorties inférieures à la moyenne. Les profils des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Bretagne sont différents : leurs gains d'établissements proviennent surtout de faibles sorties, leurs entrées d'établissements se situant dans la moyenne. Le déficit de l'Île-de-France provient à la fois de fortes sorties et d'entrées inférieures à la moyenne (*graphique*).

### Soldes régionaux entre 1996 et 2001

Taux de solde<sup>1</sup> annuel moyen (pour 1 000)

- Positif : de 0,9 à 1,3
- Positif : de 0,5 à 0,9
- Positif : de 0 à 0,5
- ▨ Négatif : de - 0,5 à 0
- ▨ Négatif : de - 0,9 à - 0,5
- ▨ Négatif : de - 1,6 à - 0,9



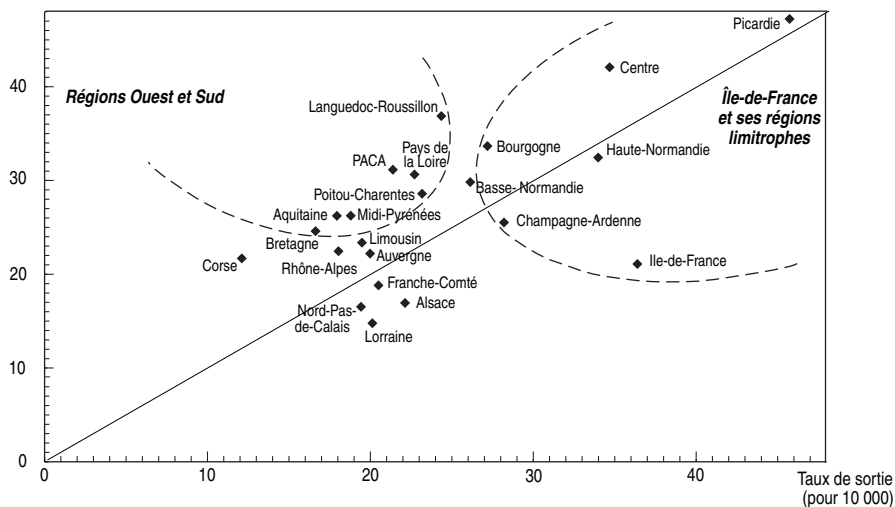
1. Voir Définitions.

Lecture : Les régions hachurées ont perdu des établissements par transfert (taux de solde négatif). Les autres régions en ont gagné (taux de solde positif). L'ampleur des pertes et des gains par rapport au tissu régional est d'autant plus forte que la couleur est foncée.

Source : SIRENE, Insee

### Taux d'entrée et de sortie régionaux (1996-2001)

Taux d'entrée (pour 10 000)



Lecture : Les régions au-dessus de la diagonale ont un taux d'entrée supérieur à leur taux de sortie : elles gagnent donc des établissements. Les régions sous la diagonale, qui ont un taux d'entrée inférieur à leur taux de sortie, perdent des établissements. Plus une région est éloignée de la diagonale, plus le déséquilibre de ses échanges est fort par rapport à son tissu économique.

Source : SIRENE, Insee

### Attractivité relative des régions en regard de leur taille et de leur éloignement

Si la taille des régions est essentielle pour apprécier l'ampleur des échanges, la distance entre les régions l'est aussi. Plus deux régions sont proches, plus on peut s'attendre à ce que les transferts entre elles soient nombreux. Pour effacer ces effets de distance, et en même temps les effets de taille, on utilise une modélisation de type gravitaire. Par analogie avec l'attraction universelle, deux zones exerceraient l'une sur l'autre une attraction croissante avec leurs poids économiques, et décroissante avec la distance qui les sépare.

Appliqué aux transferts régionaux d'établissements, ce modèle fournit une estimation du nombre attendu ou théorique des flux d'établissements entre deux régions. En comparant ensuite le nombre total de transferts attendu pour une région au nombre de transferts observé, on fait ressortir des régions sur-attractives et des régions sous-attractives.

Hors effets de taille et de proximité, les régions méridionales (PACA, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Midi-Pyrénées) demeurent attractives sur la majorité des régions. En province, PACA attire plus particulièrement les établissements du Nord - Pas-de-Calais, et de Rhône-Alpes. À l'Ouest, les Pays de la Loire attirent ceux du Centre, de la Basse-Normandie, du Poitou-Charentes.

L'Île-de-France reste la région la plus quittée mais les régions voisines en profitent diversement. Les établissements franciliens candidats à une nouvelle implantation choisissent plus fréquemment la Picardie ou la Bourgogne plutôt que la Haute-Normandie ou Champagne-Ardenne. Malgré sa capacité à capter des établissements franciliens, liée à l'étendue de l'aire urbaine de Paris dans le sud de l'Oise, la Picardie enregistre des excédents de départs vers les autres régions.

À l'opposé, les départs d'établissements de Rhône-Alpes et de Bretagne sont inférieurs aux prévisions. La stabilité des établissements installés en Rhône-Alpes est particulièrement nette. Seules les régions PACA, Languedoc-Roussillon et Bourgogne parviennent à attirer les établissements de Rhône-Alpes au-delà des prévisions du modèle gravitaire. La Bretagne, elle, évite le mieux les départs de ses établissements vers l'Île-de-France.

Les échanges d'établissements entre l'Île-de-France et PACA sont beaucoup plus intenses que leur éloignement le laisserait présager, mettant en évidence les liens entre leurs tissus tertiaires. A *contrario*, certains échanges interrégionaux se singularisent par leur faiblesse. Par exemple, les tissus industriels du Nord - Pas-de-Calais et de la Lorraine ne captent pas autant d'établissements franciliens que leur position géographique et leur taille le laisseraient supposer.

## Sources

Les **transferts** d'établissements sont opérés à l'aide du répertoire des entreprises et établissements SIRENE (« Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leur Etablissements »). Les établissements étudiés appartiennent au champ ICS (Industrie, Commerce, Services). Il recouvre les activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Les activités financières, l'administration et l'agriculture en sont exclues.

## Définitions

Un **établissement** est une unité localisée qui appartient à une entreprise et qui exerce une activité économique réelle.

Les **transferts d'établissements** étudiés dans cet *Insee première* concernent les déplacements géographiques complets sur le territoire métropolitain. Ils sont concrétisés par leur fermeture totale au lieu de départ suivie d'une création sur une autre commune sans que les moyens de production soient repris par une autre entreprise au lieu de départ ou proviennent d'une autre entreprise au lieu d'arrivée. Les transferts partiels d'activité et les cas de reprises sont donc exclus du champ de l'étude.

Les transferts complets d'établissements ne constituent qu'une partie des transferts d'activité. Les transferts d'activité peuvent aussi s'opérer selon d'autres modalités qui échappent le plus souvent à l'enregistrement statistique (transferts partiels de production, réorganisation des activités de l'entreprise). C'est en tant qu'indicateur de ces mouvements plus amples de transferts d'activité qu'on s'intéresse à l'analyse spatiale des transferts complets d'établissements.

Le **solde** est calculé par différence entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties d'établissements. Il traduit le déséquilibre des échanges.

Le **taux de solde** rapporte le solde au nombre d'établissements actifs dans la région. Il permet d'évaluer l'ampleur du déséquilibre des échanges par rapport au tissu local.

Le **taux d'entrée** rapporte le nombre d'entrées au nombre d'établissements actifs dans la région. Il traduit l'importance des entrées relativement à la taille du tissu économique local. De façon analogue, le **taux de sortie** rapporte le nombre de sorties au nombre d'établissements régional. La différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie donne le taux de solde.

Le **taux de mobilité interne** rapporte le nombre de transferts internes à la région à la taille de la région, mesurée par le nombre d'établissements actifs.

Le **taux de mobilité global** rapporte le nombre total de transferts concernant la région (entrées, sorties, transferts internes) à la taille de la région mesurée par le nombre d'établissements actifs.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, constitué par un pôle urbain (agglomération comptant 5 000 emplois ou plus) et par sa couronne périurbaine (communes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci).

## Bibliographie

Delisle J-P., Lainé F., « Les transferts d'établissements contribuent au desserrement urbain », *Economie et statistique*, n° 311, Insee, 1998.

Herbin A., Rigolot S., « Les transferts d'établissements », *Insee Dossier Champagne-Ardenne*, mai 1999.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

### BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12  
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2004

Abonnement annuel =  70 € (France)  87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Michel Charpin

Rédacteur en chef :

Daniel Temam

Rédacteurs : R. Baktavatsalou,

C. Benveniste, C. Dulon,

A.-C. Morin

Maquette : L.J

Code Sage IP04949

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2004



**INSEE**  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES